RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation : METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire Eco

Référence: 74-59

UFI: NRV2-3028-C009-3FWD

1.2 Utilisation identifées pertinentes de la la substance ou de la mélange et untilisations déconseillées

Utilisations générales: nettoyant tout usages (privé/professionnel)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de la sécurité Adresse de l'entreprise

SODITEC SAS

24 Rue Joseph Marie Jacquard

F-67400 ILLKIRCH

Tel. 03 88 55 29 40 email: info.soditec@metaflux.fr

Internet: www.metaflux.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information INRS) Tel. 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:

GHS07



Mot de signalisation:

Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de sécurité :

P264 Se laver soigneusement les mains après utilisation.

P280 Porter une protection oculaire / faciale.

P305+P351+P338

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0

En cas de contact avec les yeux : rincer délicatement à l'eau pendant quelques P337+P313

minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes.

Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin / faire appel à une aide

médicale.

Informations complémentaires sur les dangers (UE) :

Sans objet .

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucun composant classé soit comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), soit comme très persistant et très bioaccumulable (vPvB), conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Mélange des substances mentionnées avec des additifs non dangereux. Contient des composants

en quantité inférieure à celle requise pour la déclaration..

Numéro	Composant	Classification selon	SCL, M-	Teneur
d'identification	en / fr	(CE) n° 1272/2008	Facteur	en %
CAS: 77-92-9 EG: 201-069-1 Index: 607-750- 00-3 REACH: 01- 2119457026-42	Citric Acid / Acide citrique	Eye Irrit. 2 H319	H319: c ≥ 10%	25 - 50
CAS: 68515-73- 1 EG: 500-220-1 Index: REACH: 01- 2119488530-36	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides / Alkylpolyglycosides (C8-C10)	Eye Dam. 1 H318	H318: c ≥ 3% H319: 1% ≤ c < 3%	1 - 3
CAS: 91771-61-8 EG: 294-954-7 Index: REACH: 01- 2120741487- 48-0026	Essential oil obtained from the leaves of Cymbopogon winterianus, Gramineae by distillation / Huile essentielle obtenue par distillation des feuilles de Cymbopogon winterianus, Gramineae	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens 1 H317 Eye Dam 1 H318 Aquatic Chronic 2 H411	H315: c ≥ 10% H317: c ≥ 1% H318: c ≥ 3% H319: 1% ≤ c < 3% H411: c ≥ 25% H412: c ≥ 2,5%	< 0,1

Le texte des références citées :

H315 Provoque des irritations cutanées.

H317 Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une grave irritation des yeux H319

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Enlever les vêtements contaminés et imprégnés. Positionner et transporter les personnes inconscientes en position latérale stable.

En cas d'inhalation:

Veiller à ce que l'air frais soit suffisant. En cas de malaise, consulter un médecin. En cas de manifestations allergiques, en particulier dans la zone respiratoire, consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau :

Rincer abondamment à l'eau. Ne pas frotter la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Consulter un médecin en cas de manifestations allergiques ou d'irritation de la peau.

Après contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières ouvertes, consulter un ophtalmologue si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Possibilité d'éruption cutanée ou d'irritation de la peau en cas d'allergie de contact.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Eau (pulvérisation), dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit (risque de dispersion et de propagation du feu).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des gaz dangereux peuvent se dégager en cas d'incendie : Oxydes de carbon

5.3 Conseils aux pompiers

Pour les grandes quantités : refroidir à une distance sûre avec de l'eau pulvérisée et précipiter les vapeurs qui se forment. Éviter que l'eau d'extinction ne pénètre dans les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol. Adapter l'équipement de protection au feu environnant. Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RÈGLEMENT (CE) nº 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate et éviter tout contact avec les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement *

Aucune mesure particulière n'est requise.

Éviter que le produit et les grandes quantités d'eau de lavage contaminée ne pénètrent dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. Informer les autorités compétentes en cas de déversement important.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les grandes quantités : Pomper le produit ou l'absorber avec un absorbant universel approprié. Confiner les restes de produit répandu avec un absorbant neutralisant et ininflammable et les éliminer conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations sur la sécurité de manipulation - section 7. Informations sur les équipements de protection individuelle - Section 8. Informations sur l'élimination - section 13."

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Conseils pour une manipulation sûre:

Indications pour une manipulation sûre :

Ne pas laisser les récipients ouverts. Travailler dans des locaux bien ventilés et éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Prévoir un endroit pour se laver sur le lieu de travail. Se laver les mains après utilisation et avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer. Suivre les précautions habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Indications pour la protection de l'environnement :

Travailler et stocker sur une surface solide / scellée / résistante aux produits chimiques. Respecter la section 12. Éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur (section 13)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités *

Informations sur les conditions de stockage :

Stocker dans l'emballage d'origine et maintenir le récipient hermétiquement fermé. Protéger des rayons directs du soleil, de la chaleur et du gel.

Température de stockage recommandée :

Température ambiante.

Indications concernant le stockage commun:

Stocker séparément des agents réducteurs, des agents oxydants, des acides et des bases.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

Conserver si possible dans le fût d'origine ou dans des récipients fermés correspondant au fût d'origine. Conserver bien fermé dans un endroit sec et ventilé. Stocker à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation.

Classe de stockage :

LGK 12 Liquide non inflammable (affectation facultative selon TRGS 510).

Classe de stockage :

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) *

Aucune autre utilisation n'est prévue en dehors de celles indiquées dans la section 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Valeurs DNEL: 68515-73-1 Alkylpolyglycosides (C8-C10)

oral (consommateurs): 35,7 mg/kg pc/jour (à long terme, effet systémique) dermique (travailleurs): 595000 mg/kg pc/jour (à long terme, effet systémique) dermique (consommateur): 357000 mg/kg pc/jour (à long terme, effet systémique)

par inhalation (travailleurs) : 420 mg/m³ (à long terme, effet systémique) par inhalation (consommateurs) : 124 mg/m³ (long terme, effet systémique)

Valeurs PNEC: 68515-73-1 Alkylpolyglycosides (C8-C10)

Eau (eau douce): 0,176 mg/l Eau (eau de mer): 0,0176 mg/l

Sédiment (eau douce) : 1,516 mg/kg dw Sédiment (eau de mer) : 0,152 mg/kg dw

Valeur limite d'exposition professionnelle : 138-86-3 dipentène (limonène)

AGW (Allemagne): 20 ml/m3 / 110 mg/m3

Limite de pics : 2(II) Remarque : DFG, Sh, Y

VGA RCP calculée (Allemagne): 50 mg/m3

Teneur en hydrocarbures (aliphatiques C6-C14, aromatiques C9-C14) : > 4 - ≤ 5 %.

Valeurs PNEC: 77-92-9 Acide citrique

Eau (eau douce) : 0,44 mg/l Eau (eau de mer) : 0,044 mg/l

Sédiments (eau douce) : 3,46 mg/kg dw Sédiments (eau de mer) : 34,6 mg/kg dw

Sol (sol): 33,1 mg/kg dw

STP (station d'épuration) : > 1000 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Il convient de respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à l'écart des boissons, des aliments et de la nourriture pour animaux. Enlever les vêtements souillés et imprégnés et les laver avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains après contact. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Ne pas inhaler les gaz / vapeurs / aérosols / poussières.

Mesures de protection individuelles - équipement de protection individuelle : les moyens de protection corporelle doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de la substance

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

dangereuse et en fonction du poste de travail. La résistance aux produits chimiques des moyens de protection doit être clarifiée avec le fournisseur.

Protection des yeux/du visage :

Pas nécessaire en cas d'utilisation conforme. L'utilisation de lunettes de protection est recommandée pour les activités comportant un risque d'éclaboussures.

Protection des mains :

Non nécessaire en cas d'utilisation conforme. En cas de contact fréquent ou prolongé avec la peau, il est recommandé de porter des gants de protection ou d'utiliser une crème de protection pour la peau.

Matériau : Caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène.

Autre protection de la peau :

Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Protection respiratoire:

Non nécessaire en cas d'utilisation conforme. Une protection respiratoire est nécessaire en cas de ventilation insuffisante et de formation d'aérosols ou de brouillard. Filtre combiné A-P2.

Risques thermiques:

Pas nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Voir sections 6 et 7.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de l'agrégat liquide Couleur rouge

Odeur parfum d'agrumes

Point de fusion / point de congélation aucune donnée disponible

Point d'ébullition 90 - 100 °C

Inflammabilité
Limites inférieure et supérieure d'explosivité
Point d'éclair
Température d'inflammation
Le produit n'est pas inflammable
Le produit n'est pas inflammable
Le produit n'est pas inflammable

Température de décomposition aucune donnée disponible

Valeur du pH (à 25 °C) 2 - 3 (100%)

Viscosité cinématique aucune donnée disponible Solubilité dans l'eau entièrement miscible Coefficient de partage (n-octanol/eau) aucune donnée disponible Pression de vapeur aucune donnée disponible

Densité aucune donnée disponible Densité de vapeur relative aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune information pertinente disponible.

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions (section 7).

10. 2 Stabilité chimique

Réactions avec des métaux communs avec dégagement d'hydrogène. Réaction exothermique avec les bases fortes. Corrosif pour certains métaux (comme l'aluminium, le zinc, le cuivre), le ciment et certains plastiques (polycarbonates, polyamides).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions (section 7). Possibilité de réaction violente avec des agents réducteurs, des agents oxydants, des acides et des bases.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les sources d'inflammation et les températures élevées, car une décomposition thermique est possible. Ne pas stocker en permanence au-dessus de 25°C ou en cas de gel. Protéger des rayons directs du soleil.

10.5 Matières incompatibles:

Oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut produire différentes substances dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition. En cas d'incendie : formation de monoxyde de carbone CO et de dioxyde de carbone CO₂.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant le mélange.

Toxicité aiguë:

Il n'existe pas de données quantitatives sur la toxicité du mélange. Les valeurs suivantes, pertinentes pour la classification, se rapportent aux composants du mélange.

68515-73-1 Alkylpolyglycosides (C8-C10) oral LD50 > 5000 mg/kg (rat) (directive OCDE 401) dermique LD50 > 2000 mg/kg (lapin) (directive OCDE 402)

91771-61-8 Huile essentielle obtenue par distillation des feuilles de Cymbopogon winterianus, Gramineae

orale LD50 > 5000 mg/kg (rat)

77-92-9 acide citrique

oral LD50 : 3000 mg/kg (rat) oral LD50 : 5040 mg/kg (souris)

Corrosivité / irritation de la peau :

Légèrement irritant, mais pas une substance irritante selon les directives de l'UE.

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

Lésions / irritations oculaires graves :

Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires / de la peau :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Dans des locaux non ventilés, une irritation des voies respiratoires est possible en présence de vapeurs concentrées.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcinogénicité:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange ne contient aucune substance répondant aux critères de la section A du règlement (UE) n° 2017/2100.

Autres informations:

Sans objet.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucun résultat toxicologique n'est disponible pour le mélange. Les informations suivantes sur les composants se réfèrent aux substances pures non diluées à une concentration de 100 %. La dilution dans le mélange réduit le potentiel de danger. Le mélange est classé conformément à la section 2.

Toxicité aquatique :

68515-73-1 Alkylpolyglycosides (C8-C10) CL50 / 96h : 126 mg/l (poissons) (OCDE 203)

EC50 / 48h >100 mg/l (Grande puce d'eau (Daphnia magna)) (OECD 202)

EC50 / 72h : 27,22 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201) CSEO : 1-10 mg/l (Brachydanio rerio) (Directive OCDE 204)

CSEO: 1-10 mg/l (Grande puce d'eau (Daphnia magna)) (Directive OCDE 202, partie 2)

EC10: 1,76 mg/l (Grande puce d'eau (Daphnia magna)) (21 d)

RÈGLEMENT (CE) nº 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0..

91771-61-8 Huile essentielle obtenue par distillation des feuilles de Cymbopogon winterianus, Gramineae

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

77-92-9 Acide citrique

CL50 / 96h : 440 - 760 mg/l (Leuciscus idus)

EC50 / 72h: 120 mg/l (Grande puce d'eau (Daphnia magna))

Indications écotoxiques :

68515-73-1 Alkylpolyglycosides (C8-C10)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les composants organiques / agents de surface contenus dans ce mélange sont facilement biodégradables. Les méthodes de biodégradabilité ne sont pas applicables aux composants inorganiques de ce mélange.

68515-73-1 Alkylpolyglycosided (C8-C10)

OECD 301 F: 90 %

77-92-9 Acide citrique OECD 302 B: 98 % (2d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information pertinente n'est disponible pour le mélange. Les informations suivantes se rapportent aux composants du mélange.

68515-73-1 Alkylpolyglycosides (C8-C10)

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas à prévoir. ($\log P(o/w) < 1$).

77-92-9 Acide citrique

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, il ne faut pas s'attendre à un enrichissement dans les organismes. ($\log P(o/w) < 1$).

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information pertinente n'est disponible pour le mélange. Les informations suivantes sur les composants se réfèrent aux substances pures non diluées à une concentration de 100%. La dilution dans le mélange réduit le potentiel de danger. Le mélange est classé conformément à la section 2.

68515-73-1 Alkylpolyglycosides (C8-C10)

Ne doit pas pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Classe de danger pour l'eau 1 (selon AwSV auto-classification, faible danger pour l'eau).

91771-61-8 Huile essentielle obtenue par distillation des feuilles de Cymbopogon winterianus, Gramineae.

Ne doit pas pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Classe de danger pour l'eau 3 (selon AwSV auto-classification, fort danger pour l'eau).

77-92-9 Acide citrique

Classe de danger pour l'eau 1 (selon AwSV, auto-classification, faible danger pour l'eau). Ne doit pas pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. L'évacuation de grandes quantités dans les canalisations ou les eaux peut entraîner une baisse du pH. Un pH bas est nocif pour les organismes aquatiques. Lors de la dilution de la concentration d'application, la valeur pH augmente considérablement, de sorte qu'après l'utilisation du produit, les eaux usées arrivant dans les canalisations ne présentent qu'un faible danger pour l'eau.

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance PBT ou vPvB

12.6 Autres effets néfastes

Ce mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne pertinentes pour les organismes non ciblés, car il ne répond pas aux critères énoncés dans la section B du règlement (UE) no 2017/2100.

12.7 Autres effets nocifs

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

12.8 Autres informations

Classe de danger pour l'eau : WGK 1 (selon AwSV auto-classification, faible danger pour l'eau)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne pas laisser de grandes quantités de produit s'écouler dans les eaux usées/les égouts et les éliminer conformément aux réglementations européennes, nationales et régionales. Vider le récipient, le nettoyer et l'éliminer conformément aux prescriptions administratives ou le recycler.

Code de déchet selon l'ordonnance sur la liste des déchets (AVV) :

Emballage nettoyé (en fonction de l'application) : 15 01 02 (plastique issu des déchets d'emballage) ou 20 01 39 (plastique issu des déchets municipaux).

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU.:

ADR, IMDG, IATA Aucun.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, IMDG, IATA

Aucun.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Aucun.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Aucun.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substances dangereuses pour l'environnement classées

Non applicable.

Polluant marin:

Pas d'informations pertinentes disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations pertinentes disponibles.

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations pertinentes disponibles. **Indications complémentaires de transport:**

Pas de marchandise dangereuse selon les réglementations ci-dessus

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

AVV Règlement relatif à la liste européenne des déchets (Règlement relatif à la liste

des déchets) : Section 13

AwSV Règlement relatif à la liste européenne des déchets (Règlement relatif à la liste

des déchets) : Section 13

648/2004/CE Règlement relatif aux détergents : < 5 % d'agents de surface non ioniques 1907/2006/CE Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des

substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

(REACH): Sections 1 à 16

2008/68/CE Directive relative au transport intérieur des marchandises dangereuses (ADN,

ADR, RID): Section 14

1272/2008/CE Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges (CLP) : Sections 2, 3, 11

528/2012/UE Règlement relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits

biocides (règlement sur les biocides) : Sans objet

2017/2100/CE Règlement délégué établissant des critères scientifiques pour la détermination

des propriétés de perturbation endocrinienne : Sections 11, 12

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés des produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Remarque sur les modifications

La parution de cette fiche de données de sécurité rend caduques toutes les versions précédentes.

Version: 1.0

Les données des sections suivantes ont été modifiées par rapport à la version précédente :

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

par voies de navigation intérieures (directive 2008/68/CE)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

par route (directive 2008/68/CE)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle

ATE Acute Toxicity Estimates (estimation de la toxicité aiguë)

AVV Règlement relatif à la liste européenne des déchets (règlement relatif à la liste des

déchets)

RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

AwSV Règlement sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour

l'eau

CAS-Nummer unique numerical identifier by the Chemical Abstracts Service (norme

internationale de désignation des substances chimiques)

CLP Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and

Mixtures (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des

substances et des mélanges)

DNEL Derived No-Effect Level (niveau d'exposition dérivé en dessous duquel la

substance n'a pas d'effet sur la santé humaine)

EC Effective Concentration (concentration effective)

CE Communauté européenne

EG-Nummer Catégorie ordonnée de la législation européenne sur les produits chimiques

UE Communauté économique européenne

GHS Globally Harmonised System

IATA International Air Transport Association (Association internationale du transport

aérien)

Index-Nummer Code d'identification d'une substance dangereuse spécifique (directive

67/548/CEE)

IUPAC International Union of Pure and Applied Chemistry (Internationale Union für Reine

und Angewandte Chemie)

LC 50 Median lethal concentration (concentration létale moyenne) LD 50

Median lethal dose (dose létale moyenne)

LGK Classe de stockage (selon TRGS 510

M-Facteur de multiplication (pour la classification des mélanges contenant des

composants toxiques)

NOEC No Observed Effect Concentration (correspond à la concentration d'exposition la

plus élevée d'une substance à laquelle aucun effet ne peut être observé).

OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (Organisation de

coopération et de développement économiques

PBT Persistent Bioaccumulative Toxic (persistant, bioaccumulatif et toxique)

RCP Reciprocal Calculation-Based Procedure (Inverse de la méthode basée sur le

calcul pour les mélanges d'hydrocarbures de composition variable)

PNEC Predicted No Effect Concentration (concentration prédite d'une substance jusqu'à

laquelle il n'y a pas d'effet sur l'environnement)

REACH Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction

of Chemicals (Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à

ces substances)

SCL Specific Concentration Limit (limite de concentration spécifique)

TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses

UFI Unique Formula Identifier (

vPvB very Persistent and very Bioaccumulative (sehr persistent und sehr

bioakkumulierbar)

WGK Classe de danger pour l'eau (selon AwSV)

GHS Codage GHS Classe de danger

Flam. Liq. Liquides inflammables Met. Corr.

Corrosif pour les métaux Acute Tox.

Toxicité aiguë

Skin Corr. Corrosion de la peau Skin Irrit.

Effet irritant sur la peau Eye Dam.

Lésions oculaires graves

Seite 12 von 13

RÈGLEMENT (CE) nº 1907/2006

Nom du produit: METAFLUX 74-59 Nettoyant Sanitaire ECO

Créé sur: 04.02.2022

Date de révision: 21.07.2023 Version 1.0.

Eye Irrit. Lésions oculaires graves

Resp. Sens. Sensibilisation des voies respiratoires

Skin Sens. Sensibilisation de la peau

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aquatic Acute Dangereux pour le milieu aquatique, effet aigu Aquatic Chronic Dangereux pour les eaux, effets à long terme

Littérature et sources de données importantes

Directives, règlements et lois visés à la section 15 Base de données des substances GESTIS Sites web de la BAuA Sites web de l'ECHA GisChem

Classification et méthode utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

La classification dans la section 2 est basée sur des méthodes de calcul.

Résultat de l'essai OCDE : Sans objet.

Instructions pour la formation

Fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.